DEPARTEMENT PUY-DE-DOME

République Française

# COMMUNE DE AUZAT-LA COMBELLE

Nombre de membres

Séance du jeudi 24 juin 2021

en exercice: 19

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Georges TINET.

Présents: 15

Sont présents : Georges TINET, Jacqueline BOUYGES, Florence GRAVA,

Votants: 17

Jérôme PLAZANET, Fabienne DUCHER, Yves BERNARDI, Francis HILLAIRE, Marie-Line MARIANY, Lydie PLANCHE, Fabrice BALDO, Thierry CHAFER, Christelle PANAFIEU, Yannick DETRE, Thomas VIGOUROUX, Jérémy

CUBIZOLLE

Représentés: Sabine CHABANON, Sandra CAMPESE

Excuses:

Absents: Jean-François LAMOUREUX, Manon COURTINE

Secrétaire de séance : Jacqueline BOUYGES

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Objet: Création d'un poste d'adjoint technique territorial - DE 33 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial afin de pouvoir nommer stagiaire le remplaçant d'un agent du service technique qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui ne peut être nommé sur le grade de l'agent retraité.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, de modifier le tableau des emplois en créant un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Objet : Garantie d'emprunt pour la société d'HLM Polygone - DE 34 2021

Le Conseil Municipal:

Vu la présentation du dossier par Monsieur le Maire :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil :

Vu le Contrat de Prêt N° 123628 en annexe signé entre : INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

# **DELIBERE**

### Article 1

L'assemblée délibérante de la commune d'AUZAT LA COMBELLE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 728 694,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 123628 constitué de 5 ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

### Article 2:

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 3

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## Objet : Association AUZ'ESCAPES - DE 35 2021

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association «Auz'Escapes » nouvellement créée qui a pour but d'organiser des animations à but ludique et de divertissement.

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ... » de la section de fonctionnement du budget communal.

### Objet: Association Union Sportive Bassin Minier - DE 36 2021

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association «Union Sportive Bassin Minier » pour la mise en place d'un transport gratuit les mercredis à destination des enfants.

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ... » de la section de fonctionnement du budget communal.

Nota Bene : M. BALDO Fabrice, Co-Président de l'association Union Sportive Bassin Minier a quitté la séance et n'a pas pris part au vote de la subvention attribuée à cette association.

### Délégations du Maire :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 11 juin 2020 lui confiant certaines délégations, il a passé commande d'un désherbeur pour le service technique auprès de la société Verdier Motoculture pour un montant H.T. de 4 530,00 €.

## **Questions diverses**

<u>Fête d'Auzat</u>: Monsieur le Maire précise que cette fin de semaine a lieu la fête d'Auzat avec de nombreuses animations prévues en plus des manèges (brocante, sardinade, concours de pêche, jeux) et un balltrap se déroulera près du terrain du moto cross.

<u>Départ en retraite</u> : Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal une invitation pour le pot de départ en retraite d'un agent du service technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.